

JUNGLE GYM ACADEMY & ENTERTAINMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000,00 euros
Siège social : 2 rue du Maroc – Bât A Appt B208
33150 CENON
RNE 940 529 068 RCS BORDEAUX
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIME DES ASSOCIES
EN DATE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six novembre,

Monsieur Juliano ANAGO SODJO, né le 27 mars 1993 à Cotonou, de nationalité française, demeurant 2 rue du Maroc, bât. B, appt. B208, 33150 CENON, célibataire, déclarant ne pas être lié par un pacte civil de solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code civil,

Monsieur Arthus Marie Michel Guy MONNOYEUR, né le 18 octobre 1991 à PARIS (75), de nationalité française, demeurant 75 rue Camille Godard, 33000 BORDEAUX, célibataire, déclarant ne pas être lié par un pacte civil de solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code civil,

Propriétaire de l'intégralité des DIX MILLE (10.000) actions émises par la Société, seuls Associés de la société,

Ont pris les décisions suivantes en application des dispositions de l'article 22 des statuts de la Société :

- Modification de la date de première clôture des comptes sociaux,
- Mise à jour corrélative de l'article 28 des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés décident à l'unanimité de reporter la date de première clôture des comptes sociaux de la Société du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026.

DEUXIEME DECISION

En conséquence des décisions qui précèdent, les Associés décident l'unanimité à de modifier comme suit l'article 28 des statuts de la Société :

ARTICLE 28 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre

du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2026.

TROISIEME DECISION

Les Associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs au Président ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

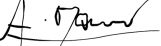
De tout ce que dessus, les Associés ont dressé et signé le présent acte portant mention des décisions prises à l'unanimité des Associés et reporté en tant que tel dans le registre des délibérations d'associés de la Société.

Monsieur Juliano ANAGO SODJO

Signé par :

3EACF121511A46A...

Monsieur Arthus MONNOYEUR

Signé par :

8D4790C67CB2490...